

**PÔLE CULTURE
BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES**

METZ, le 24 septembre 2009

12

R A P P O R T

**OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DE CABAS POUR LE TRANSPORT
DE DOCUMENTS.**

Le service des Bibliothèques-Médiathèques a fait réaliser 3 300 cabas pour protéger les documents empruntés par les lecteurs, dans les différentes bibliothèques-médiathèques de Metz.

Ces sacs de couleur, avec des représentations d'usagers consultant différents documents, reprennent le vecteur de communication des Bibliothèques-Médiathèques à la promotion desquelles ils contribuent.

Aussi, il est proposé d'arrêter pour cette première commande, et celles à venir, les dispositions suivantes :

- affectation des 4/5^e à la régie des Bibliothèques-Médiathèques ;
- affectation du 1/5^e restant aux besoins de la communication et du protocole et en vue d'échanges avec d'autres bibliothèques ou organismes culturels ;
- fixation du prix de vente public à 1,50 € l'unité.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DE CABAS POUR LE TRANSPORT DE DOCUMENTS.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la nécessité de proposer aux usagers des différentes Bibliothèques-Médiathèques de Metz des cabas pour transporter les documents empruntés et les protéger des intempéries ;

VU que ces sacs de couleur, avec des représentations d'usagers consultant différents documents, reprennent le vecteur de communication des Bibliothèques-Médiathèques à la promotion desquelles ils contribuent ;

DECIDE d'arrêter pour cette première commande de 3 300 cabas, et celles à venir, les dispositions suivantes :

- affectation des 4/5^e à la régie des Bibliothèques-Médiathèques ;
- affectation du 1/5^e restant aux besoins de la communication et du protocole et en vue d'échanges avec d'autres bibliothèques ou organismes culturels ;
- fixation du prix de vente public à 1,50 € l'unité.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE